

LE DEVOIR

N'oubliez pas nos spéciaux des LUNDI, MARDI et MERCREDI incluant vin ou bière professionnelle au Café Laurier 394, Laurier ouest, Mtl



Vol. LXXXI — No 51 ★ ★

Neige en fin de journée. Max.: 4. Détail page 16.

Montréal, vendredi 2 mars 1990

Côte-Nord, Gaspésie, Nouveau-Brunswick 60 cents, Toronto 80 cents

50 CENTS

AUJOURD'HUI

Éditorial

Devant le fossé qui grandit, Québec doit d'urgence établir un contrat social avec la jeunesse. L'éditorial de Gilles Lesage. Page 8

Idées

Le maire de Longueuil, Roger Ferland, propose de former un nouvel organisme de concertation sur la Rive-Sud. Page 7



Kohl inquiète Varsovie

Le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl inquiète Varsovie en se disant prêt à une déclaration interallemande sur la frontière polonaise, mais se refuse à un traité sur la question avant l'unification des deux Allemagnes. Page 5

Malformations infantiles à Gentilly

Des cas de malformations infantiles concentrés dans la petite région de Gentilly sèment l'inquiétude. À tel point que le Département de santé communautaire de Trois-Rivières entreprend une enquête. Page 3



Pas de permis pour le théâtre Félix-Leclerc ?

Le théâtre Félix-Leclerc pourrait ne pas être transformé en bar de danseuses. La Ville de Montréal a indiqué son intention hier de refuser l'octroi du permis à l'exploitant du futur club si ses activités viennent à causer du bruit dans le quartier. Page 3

Un accord sur les pluies acides bientôt ratifié

La Maison-Blanche et le Sénat américain ont finalement réussi à s'entendre sur un compromis qui donne un nouvel élan au projet de loi sur la salubrité de l'air et augure bien pour la signature éventuelle d'un accord canado-américain sur les pluies acides. Page 2

Mulroney réprimande Crosbie

Le ministre prétend qu'il ne voulait pas parler de Copps

Maurice Godin de notre bureau d'Ottawa

LE MINISTRE conservateur John Crosbie n'a pas eu l'excuse facile hier au lendemain de ses propos disgracieux à l'endroit de la candidate au leadership libéral Sheila Copps et ce, même si le premier ministre Mulroney les jugeait « inacceptables ».

À son retour de Vancouver, John Crosbie a même déclaré qu'il n'avait pas voulu parler de Mme Copps au cours de ce discours controversé.

« Voyez le transcript, a lancé le ministre aux journalistes, je n'ai aucunement critiqué Sheila Copps, elle ne faisait pas partie de mon discours ».

Il s'est quand même excusé parce que ses propos, « cités hors de leur contexte », ont pu offenser certaines personnes.

Pourtant, la transcription sonore des paroles de M. Crosbie, lors de son discours de mardi soir devant des militants conservateurs, est claire : « Sheila Copps est dans une certaine course au leadership du Parti libéral, a-t-il dit, cela me rappelle une vieille

chanson qui dit 'Passe-moi la tequila, Sheila, couche-toi et aime-moi encore ». La réaction de M. Crosbie, hier, risque donc de relancer le débat que des excuses visaient à calmer. John Crosbie prétendait malgré tout, encore hier, n'avoir parlé de l'une Sheila et non de Sheila Copps.

De Baie-Comeau, où il visite sa circonscription, le premier ministre Mulroney a condamné les propos tenus par son ministre du Commerce international. « J'ai parlé à M. Crosbie, de dire le premier ministre, il m'a fait part des excuses sincères

qu'il a présentées et j'espère qu'elles seront acceptées parce que des commentaires de cette nature sont inacceptables ».

Même s'il a réprimandé son ministre, M. Mulroney n'a cependant pas pu s'empêcher de déclarer que les députés de tous les partis ne sont pas à l'abri de ce genre de langage. « Mme Copps, par exemple, m'a déjà traité d'ordure et ne s'est jamais excusée », d'indiquer Brian Mulroney qui espère que Mme Copps pourra tout autant pardonner à son minis-

Voir page 10 : Mulroney

Un Nelligan sans relief

Robert Lévesque

Avec un air légèrement « puccinien » en ouverture, mais qui sera hélas suivi d'une insupportable purée musicale où tous les airs ont l'air de se déclencher par l'appui sur un bouton, tous semblables ou à peu près, sans couleurs, « l'opéra romantique » de Gagnon et Tremblay débutait hier soir au Maisonneuve, plus mélodramatique que romantique, mais allant chercher à la fin des applaudissements nourris.

Depuis une semaine, alors que Nelligan était créé au Grand Théâtre de Québec, la presse parlait plus de l'événement que de l'oeuvre, et on a pu constater, hier à la Place des arts, que derrière l'événement l'oeuvre est musicalement un échec, que le livret de Michel Tremblay pêche par toutes sortes de complaisances pleurnichardes autour du poète qui n'a d'autre sort que de devenir fou, mais que, richesse de ce spectacle, la mise en scène qu'en signe André Brassard, dans une magnifique scénographie de Claude Goyette, est porteuse d'une grande attente qui se résumerait ainsi :

« Quand donc demandera-t-on au plus « fort » des hommes de théâtre québécois une mise en scène à l'opéra ? »

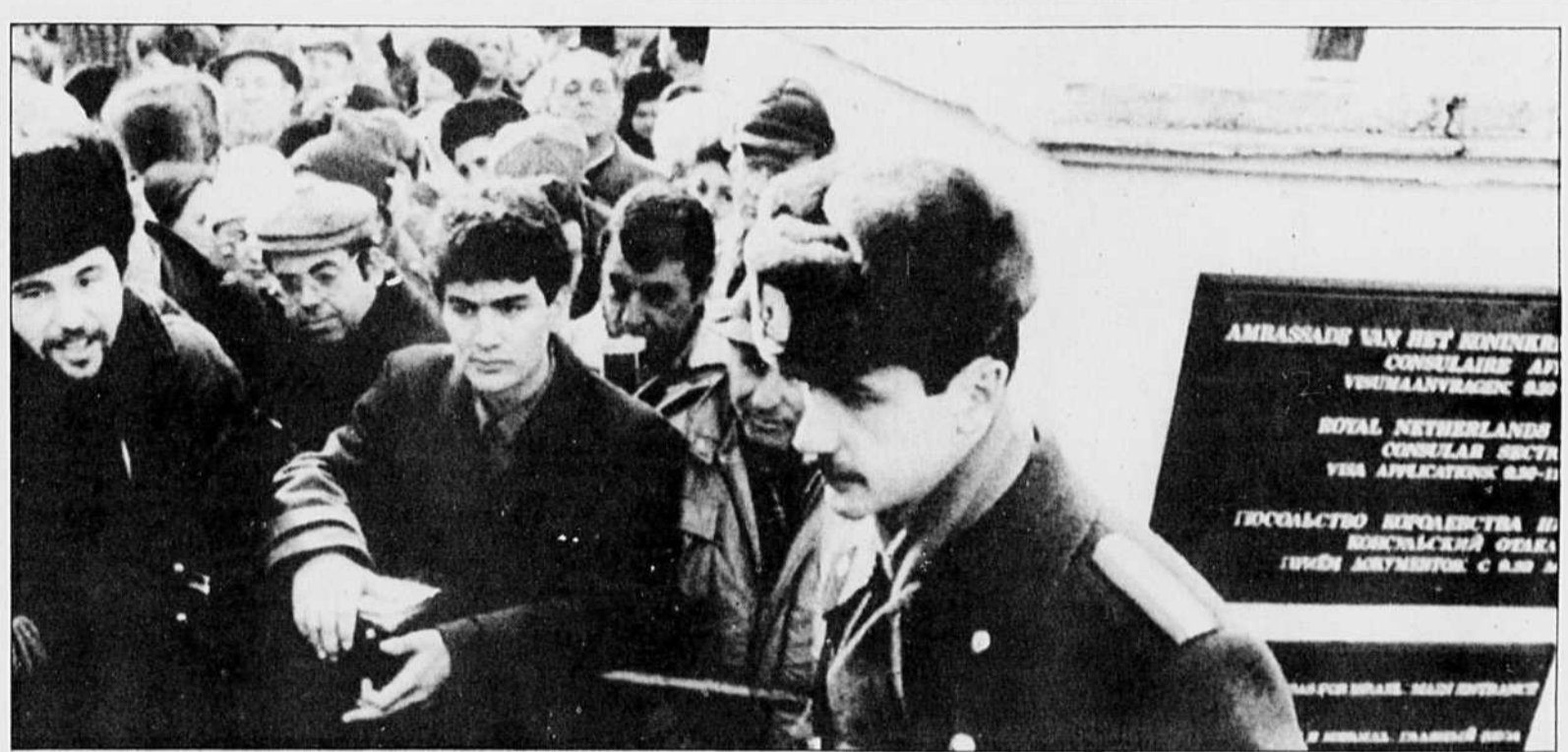
En effet, avec un art de la direction d'acteurs, de la sobriété des effets (alors que le texte de Tremblay est gros), du contrôle d'une grande scène, André Brassard donne à Nelligan ses seules grandes qualités, strictement visuelles et spatio-orchestrales (sans rapport avec la musique), dignes d'une grande oeuvre.

Mais le Nelligan de Gagnon et Tremblay n'en est pas une, et de loin, tant l'on se complait au premier degré dans une présentation de la vie du poète uniquement inscrite au chapitre des pleurs et des grincements de dents d'un artiste que sa société rejette. Nelligan n'y est présenté que dans les sanglots, lui dont c'est la gaieté, l'étrange gaieté qui lui donnait peur d'éclairer en sanglots. Dans l'oeuvre de Tremblay, tout est plaintes et sanglots longs des violons de l'automne, au point d'ennuyer et de trahir le poète de la « gaieté verte ».

Mais c'est au chapitre de la musique que Nelligan agace. Il y a ceux qui aiment cette musique qui quant à moi n'est que du sous-Michel Legrand. Il s'agit d'une musique sans âme, qui étale un semblant d'âme fabriquée, et qui surtout, et c'est là que c'est grave, ne possède aucune richesse, aucun coloris, étale dans sa mièvrerie.

Il en résulte une oeuvre lyrique sans relief, sans moments forts, et qui, malgré qu'elle soit défendue par de bons chanteurs (au premier chef, Louise Forestier, forte, Yves Soutière, étonnant, René Claude et Michel Comeau), demeure toujours au même point dramatique, comme enlisée dans son sirop.

C'est en fait « du André Gagnon ». Voir page 10 : Nelligan



Des milliers de juifs soviétiques en quête d'un visa pour Jérusalem

Se pressant devant l'ambassade des Pays-Bas, qui représente à Moscou les intérêts israéliens, un grand nombre de juifs soviétiques se sont attroupés hier, comme tous les jours, dans l'espoir d'obtenir un visa pour Jérusalem. Des centaines de milliers de juifs d'URSS attendent actuellement la permission d'émigrer en Israël. Selon le gouvernement de ce pays, près d'un quart de million de personnes seraient prêtes à faire le « grand saut » dès 1990.

La production mondiale de drogue atteint un sommet

d'après AFP et Reuter

WASHINGTON — La production de narcotiques, de la cocaïne et de l'opium en particulier, a atteint des sommets inégalés en 1989 dans le monde, et la corruption demeure un obstacle énorme à la lutte contre le trafic de la drogue.

Ces conclusions se dégagent du rapport annuel du département d'État américain sur ce commerce lucratif, rendu public hier.

L'année a quand même été encourageante sur un certain nombre de fronts, indique ce rapport, qui se fé-

licite notamment de la coopération entre les États-Unis et le Canada dans le domaine de la lutte au blanchiment de l'argent sale.

Selon les analystes gouvernementaux américains, les résultats de la lutte contre la drogue sont « mitigés ». « La production mondiale de stupéfiants a atteint des niveaux records, la corruption a miné les efforts » entrepris et « un certain nombre de gouvernements n'ont toujours pas manifesté d'engagement sérieux » dans la lutte contre la production et le trafic de drogue, estime le rapport.

Par ailleurs, « il semble également évident que la consommation mondiale de stupéfiants est en hausse » et « un certain nombre de pays » ont fait état de « problèmes de consommation de drogue plus importants que les années précédentes », selon la même source. « Que la situation s'améliore aux États-Unis et que les mafias de la drogue se tournent vers d'autres pays n'est pas une consolation pour le gouvernement américain », souligne le département d'État.

Selon le rapport, la hausse de la production d'opium a été particuliè-

rement « spectaculaire ». En Birmanie, la production de cette drogue est passée de 1280 tonnes métriques en 1988 à 2625 tonnes l'année dernière. Selon le département d'État, « la Birmanie a suspendu tous les programmes de contrôle des stupéfiants en 1989, laissant le champ libre aux producteurs et aux trafiquants ».

La production de cette drogue a également augmenté au Laos et en Thaïlande et « demeure importante » au Mexique et au Guatemala. La production en revanche a « légèrement diminué » en Asie du Sud-

Voir page 10 : Drogue

Trudeau prépare l'assaut final contre l'accord constitutionnel

Pierre O'Neill

L'ANCIEN PREMIER ministre Trudeau se prépare à porter contre l'entente du lac Meech ce qui pourrait être la dernière et la plus cruelle attaque de sa vie publique.

C'est le but mûrement réfléchi et minutieusement planifié de la publication de son dernier ouvrage : *Les années Trudeau. La Recherche d'une société juste*, un événement médiatique qui durera trois jours dans trois différentes villes : le 20 mars à Montréal, le 21 à Ottawa et le 22 à Toronto.

Chacune de ces escales de la bourrasque Trudeau sera assurée d'une très grande visibilité à la grandeur du pays. À trois semaines de cette spectaculaire sortie, Goodman Communications, de Toronto, a déjà tout prévu, mettant en oeuvre une stratégie publicitaire scrupuleusement fignolée. Ce vieil ami, Jeffrey

Voir page 10 : Trudeau



La confusion sur Meech gagne Radio-Canada

Gilles Lesage de notre bureau de Québec

LES AFFRES qui entourent les derniers mois de l'entente du lac Meech se répercutent jusqu'à Radio-Canada.

En effet, un projet conjoint mis au point par le magazine télévisé *Le Point* et sa contrepartie anglophone, *The Journal* (CBC), pour mieux faire connaître l'accord constitutionnel de 1987, ne sera fort probablement pas réalisé, faute de participants autorisés. Aussi étrange que cela puisse paraître, le gouvernement d'Ottawa et même, dans une certaine mesure, celui de Québec ne donnent pas le feu vert aux porte-parole présentés par les deux réseaux. Tant et si bien que seuls des opposants patentés au lac Meech se portent volontaires pour en débattre pendant une heure, dans les deux langues officielles, à la télévision.

Telle était du moins la situation hier soir, ainsi que LE DEVOIR l'a appris de diverses sources. L'on tentait désespérément de sauver le double « show », en péril, et une décision devrait être prise aujourd'hui même.

Du côté d'Ottawa, les ministres Lowell Murray et Joe Clark (initiateur du concept d'un Canada communauté des communautés) avaient été pressentis. L'un et l'autre ont décliné, à l'instigation même, croit-on savoir, du bureau du premier ministre (le PMO, comme on dit à Ottawa.) Par la suite, le ministre Lucien Bouchard se serait fort intéressé à ce débat bilingue, qui le préoccupe au plus haut point. Mais le mot d'ordre ou la directive est venu de haut : pas de discussion publique sur Meech à ce moment crucial.

Du côté de Québec, le ministre Claude Ryan, qui s'intéresse aux questions constitutionnelles depuis 30 ans, avait été invité par *Le Point*. Il avait accepté volontiers. Puis, au début de cette semaine, au lendemain du conseil général qui a mis au jour de vives tensions gouvernementales sur l'après-Meech, le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la loi 101, a dû décliner poliment. À son grand regret, semble-t-il. Il ne veut pas alimenter la controverse publique, apparemment, et ne pas froisser la susceptibilité du porte-parole gouvernemental en cette matière, le ministre Gil Rémillard.

Voir page 10 : Radio-Canada

... vendu!

PRIX D'ÉCOULEMENT

1299\$

Quantité limitée ÉTAIT 1599\$

HITACHI

Performance exceptionnelle

CAMERA VHS-HQ

Nous liquidons un petit nombre de caméscopes VHS de grande qualité à prix extrêmement ALLECHANTI!

Vu

Électronique

Dumoulin

Montréal

8390 St-Hubert
(au sud de Métropolitain)
388-1122

Laval

1599 Autoroute 440 ouest
(à l'est de l'autoroute des Laurentides)
745-3321

- Capteur mos
- Zoom 6:1
- Viseur électronique
- Focus et iris manuel et automatique
- PILE 2 HEURES
- LENTILLE TÉLÉ-PHOTO ET COFFRET RIGIDE DE TRANSPORT INCLUS!

Les Amérindiens accusent Ottawa de vouloir les bâillonner avec son budget

QUÉBEC (PC) — Les Amérindiens accusent le gouvernement fédéral de vouloir les « bâillonner » par le biais du dernier budget Wilson.

Ce budget aura notamment pour effet de couper les fonds aux médias d'information autochtones et aux associations chargées de défendre les droits des Amérindiens, a signalé hier le président de l'Assemblée des premières nations, M. Konrad Sioui.

M. Sioui a signalé en conférence de presse que le budget du Secrétaire d'État avait été coupé cette année de 23 millions \$, dont presque la moitié, soit 10 millions \$, à même les programmes de subventions aux Amérindiens.

C'est ainsi que les subventions de fonctionnement aux organismes d'aide aux Amérindiens seront coupées, a signalé M. Sioui : plus d'ar-

gent pour les centres d'amitié autochtones, les groupes de femmes amérindiennes, les organisations politiques comme l'Assemblée des premières nations ou le Grand Conseil des Cris.

De plus, l'aide financière destinée aux médias d'information autochtones est coupée et affectera la survie des périodiques et des radios communautaires, a signalé M. Sioui.

Il a parlé de « mauvaise foi » de la part du secrétaire d'État, le ministre Gerry Weiner. « Pourquoi les Amérindiens devraient-ils assumer presque la moitié des coupures de ce ministère ? », a demandé M. Sioui. « C'est une coupure qui nous fait mal puisque elle affecte notre capacité de défendre nos droits et de présenter notre vision politique ».

Par ailleurs, un autre ministère

qui finance les autochtones du Canada, celui des Affaires indiennes, a vu son budget limité à une croissance de 2,5 % par année pour les deux prochaines années dans le budget Wilson.

Encore là, il y a coupure dans tous les services, sauf ceux de la santé et de l'éducation, a noté le porte-parole amérindien.

Ici, ce sont les budgets de développement économique, de services communautaires et celui des administrations locales qui n'ont pas été augmentés.

Les leaders amérindiens se disent incapables de faire face, à cause de ces coupures, aux nouveaux défis qui se posent, notamment à cause de l'accroissement démographique qui est beaucoup plus élevé chez eux que chez les allochtones (les Blancs).

« On a 60 000 jeunes qui vont ar-

river sur le marché du travail au cours des prochaines années », a affirmé M. Sioui tandis que le porte-parole du Conseil des Abénakis, M. Pierre Saint-Aubin, a mis l'accent sur les problèmes sociaux : les Amérindiens ne forment que 3 % de la population mais fournissent 19 % de la population carcérale.

Un autre porte-parole, Richard Kistabish, du Conseil algonquin, a soutenu que la démarche du gouvernement canadien en 1990 est « plus sophistiquée » qu'au XIXe siècle, mais produit le même effet sur la survie des Amérindiens.

« De nos jours, on nous retire nos ressources pour nous réduire au silence », a-t-il dit. Ce geste est posé par le même gouvernement qui dénonce la politique d'apartheid en Afrique du Sud, a-t-il conclu.

Les pompiers favorisent l'incinération des pneus

Clément Trudel

INCINÉRER les vieux pneus dans un four à cimentier serait plus utile que de les regrouper en flots séparés par des couloirs de 150 pieds. Telle est l'opinion du Syndicat des pompiers du Québec, transmise hier au Conseil des ministres, qui s'apprête à consacrer 5 million \$ à un projet d'ilotage et de gardiennage des emplacements où sont entreposés des quantités impressionnantes de pneus... ce qui ne ferait que « déplacer le problème », selon M. Gilles Raymond, président de ce syndicat de 1500 membres affilié à la FTQ.

Le syndicat espère rencontrer la semaine prochaine le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, et lui faire part de son opposition à l'ilotage, une théorie avancée par ceux que M. Raymond qualifie d'« envirocrates ».

Le leader syndical dit avoir visité l'usine de Ciments Saint-Laurent à Joliette, où l'on serait en principe d'accord pour une expérience-pilote d'une durée de deux mois avec des pneus déchiquetés. Le porte-parole de Ciments Saint-Laurent, M. Gilles Bernardin, déclare qu'il n'y a « rien de tel » qu'un accord de principe. « Oui, ça se fait ailleurs et il faudrait que le procédé soit implanté ailleurs auparavant pour que nous consentions à de tels tests ». Ces réserves étant faites, M. Bernardin retient toutefois que les pneus peuvent constituer « un très bon combustible d'appoint ».

M. Raymond qualifie de « bombe à retardement » les quelque 15 millions de pneus accumulés dans 125 dépôts dont aucun, heureusement, ne s'est enflammé comme ce fut le cas récemment à Hagersville (Ontario). À l'appui de sa suggestion de disposer des pneus en les déchiquetant et en les brûlant, le syndicat invoque une étude du Recycling Research Institute, du Connecticut, selon laquelle la pollution due à la combustion de

pneus, moyennant certaines précautions, ne « cause pas plus d'émissions dans l'air que ne peut le faire le charbon ».

Rappelons par ailleurs que l'usine de Joliette de Ciments Saint-Laurent a comme projet de brûler dans ses fours des BPC. Le projet a suscité une controverse, et une pétition de plus de 10 000 noms de personnes opposées à l'expérience à base de BPC liquides a été recueillie. Le Dr Joane Désilets, du Département de santé communautaire de Lanaudière, a fait savoir ces jours-ci que « pour le moment les études préliminaires ne représentent pas de danger pour la santé de la population et sont indispensables pour pouvoir évaluer à moyen terme le risque associé à la combustion des déchets ».

Dans une étude réalisée par le département de biologie du cégep Joliette de Lanaudière, on donne raison à ceux qui s'inquiètent de l'accumulation de déchets toxiques, mais l'étude en arrive à approuver une « série de tests contrôlés » sur la combustion de BPC dans la cimenterie de Joliette.

Ces opinions émises au nom du DSC et d'un département du cégep de Lanaudière, M. Bernardin les reçoit avec satisfaction, comme « signes positifs ». Le porte-parole de Ciments Saint-Laurent s'empresse de préciser que « notre réflexion n'est pas terminée là-dessus », et c'est à la fin de mars que Ciments Saint-Laurent tirera ses conclusions à propos d'une expérience à cinq volets, à l'intérieur d'une étude d'impact : combustion à 100 % de charbon, suivie de quatre phases où le charbon formerait 75 % des matériaux à brûler, le solde de 25 % étant formé (en rotation) de produits dérivés de déchets domestiques, d'huiles usées, de solvants industriels et d'huiles faiblement contaminées aux BPC. Subsequentement se fera l'évaluation des coûts liés à chacune des formes de combustion qu'aura expérimentée la cimenterie.

Le Commissaire aux langues officielles lance une campagne médiatique sur le bilinguisme

Les messages ne seront pas diffusés au Canada anglais

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

EN PLEINE TOURMENTE linguistique, le commissaire aux langues officielles lancera, dès le mois prochain, une campagne médiatique sur le bilinguisme. Mais elle passera complètement inaperçue au Canada anglais puisque ces messages télévisés seront diffusés en anglais... seulement au Québec, alors qu'ils passeront en français partout au pays.

Il ne s'agit pas d'un oubli, selon Jan Carbon, le secrétaire de presse du commissaire D'Iberville Fortier, qui confirme qu'aucune station de télévision anglaise de l'extérieur du Québec n'a été sollicitée pour diffuser gratuitement ces messages. « Notre seul but consiste à faire connaître des droits et à donner des renseignements sur l'existence du bureau du commissaire », soutient-il, en expliquant qu'il s'agit de promouvoir l'utilisation de services bilingues.

Pourtant, cette promotion ne se

fera pas exclusivement auprès des minorités, premiers clients de ce genre de services. Elle s'adresse également aux Québécois francophones à qui on veut faire la réclame de ce que leur vaut, à l'extérieur de leur province, la politique sur les langues officielles.

Pourquoi ne pas en profiter pour faire savoir aux anglophones du reste du Canada que le bilinguisme leur profite également, en particulier au Québec ? se demande la Fédération des francophones hors Québec que le geste fait sursauter.

« Ce n'est pas seulement aux minorités qu'il faut parler des questions linguistiques, lance le directeur-général de la FFHQ, Aurèle Thériault, surtout qu'elles sont souvent plus au courant de leur situation que les autres ».

« La majorité, elle, n'est pas au courant, ajoute-t-il, elle a souvent de la fausse information sur la situation ».

La Fédération s'étonne d'autant plus que, dans la liste des objectifs établis par le Commissariat dans le cadre du budget général des dépen-

ses du gouvernement, on annonce, en toutes lettres, qu'on entend « faire mieux comprendre et accepter par les communautés majoritaires la loi sur les langues officielles et leur rôle dans la réforme linguistique ».

La réalisation, au coût de 60 000 \$, de deux messages sur la loi sur les langues officielles, le droit aux services bilingues et le rôle d'ombudsman du commissaire, constitue une de ses initiatives les plus visibles en 1990-91.

Mais, dans les faits, ses efforts, tout comme ceux du Conseil du Trésor d'ailleurs, seront plutôt axés sur la bonification des services aux francophones du pays et aux anglophones du Québec. Surtout qu'Ottawa devrait se doter en 1990 d'une nouvelle réglementation sur le sujet.

En marge de la campagne télévisée, le Commissariat dépensera donc 16 000 \$ pour distribuer des cartes qui comporteront les coordonnées des services fédéraux bilingues les plus courants, de même que le numéro de téléphone du Commissariat le plus proche, pour acheminer une plainte en cas de carence de service.

Simultanément, le Conseil du Trésor promet de mettre sur pied un système d'information sur les langues officielles. Et il entend étudier la réaction de la population en général pour déterminer dans quelle mesure elle est favorable au bilinguisme.

En finale, le Commissariat entend mettre au point, pour fins de distribution à tous les élèves de 16 ans du pays, un journal-calendrier contenant des renseignements sur les langues officielles, au coût de 315 000 \$.

La FTQ soupçonne Gaz Métropolitain de discrimination envers les femmes

Josée Boileau

GAZ MÉTROPOLITAIN a-t-il fait preuve de discrimination systématique en refusant un poste de col bleu à l'une de ses employées ? La Cour supérieure a dit non le 9 février dernier, mais Francine Dion, appuyée par la FTQ, a annoncé hier qu'elle en appellerait de cette décision.

Ce sont en fait deux visions de la place à réserver aux femmes dans les métiers non traditionnels qui s'affrontent dans cette affaire.

Pour le syndicat, le cas de Mme Dion est un exemple-type des barrières qui se dressent encore contre la présence des femmes dans le monde du travail. Pour Gaz Métropolitain, il s'agit plutôt d'une question de compétences : la force physique est requise pour travailler à l'entretien des conduites et Mme Dion ne s'est tout simplement pas révélée assez forte.

« Dans cet emploi, il faut soulever des marteaux-piqueurs de 80 livres ou vider des tranchées en soulevant à bout de bras des chaudières remplies d'eau et qui pèsent 50 livres, dit le porte-parole de la compagnie M. Michel Julien. C'est un travail très physique ».

Un travail que je pouvais faire, ré-

torque Mme Dion, en faisant valoir que pendant les quelques semaines où elle a occupé son emploi en 1987, jamais on ne lui a fait de reproche, sauf deux mois plus tard, lorsqu'on l'a renvoyée à son poste d'employée de bureau qu'elle occupait jusque-là.

Mme Dion était en période de probation, explique pour sa part M. Julien. Comme elle était la première femme engagée à ce poste, elle a eu droit à une entraide particulière de la part de ses collègues. Mais au bout de quelques semaines, ceux-ci se sont lassés et c'est là qu'on a constaté qu'elle n'avait pas la force nécessaire pour le poste.

Pour Gaz Métropolitain, il était hors de question de traiter la plainte comme un cas de discrimination systématique et de se lancer dans des analyses ergonomiques, comme voulait le faire la Commission des droits de la personne devant qui le syndicat avait porté plainte au nom de Mme Dion.

Le 9 février dernier, le juge Alphonse Barbeau, de la Cour supérieure, donnait raison à la compagnie en faisant interrompre tout le processus d'enquête enclenché par la Commission afin que celle-ci se limite plutôt à une enquête individuelle.

Outre d'en appeler de cette déci-

sion, Mme Dion réclame également plus de 63 000 \$ à son employeur pour perte de salaire et d'avantages sociaux subis en retournant à son emploi moins bien rémunéré de col blanc.

Il est fortement question que la Commission fasse elle aussi appel de cette décision. « C'est une cause qui nous tient bien à cœur », note la porte-parole Paule Sainte-Marie.

Paradoxalement, en 1987, Gaz Métropolitain avait reçu une subvention gouvernementale de 50 000 \$ pour mettre en oeuvre un programme d'accès à l'égalité.

M. Julien explique que cette somme a servi à faire une analyse exhaustive de la présence des femmes dans la compagnie par rapport aux ressources du marché.

« Ça nous a permis d'identifier certains points faibles, reconnaît-il. Mais dans le type d'emploi occupé par Mme Dion, il faut d'abord tenir compte de l'efficacité ».

« On nous suggère d'employer des marteaux-piqueurs plus légers, mais de telles modifications amèneraient un ralentissement du travail. Notre entreprise ne peut se le permettre. Si on veut aller aussi loin dans le débat, c'est toute la société qu'il faudra alors questionner ».

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Drogue

Quest, précise le rapport. La quantité d'héroïne disponible sur le marché mondial « a continué à augmenter ».

La culture de la coca s'est elle aussi développée, notamment dans les pays andins, ce qui a entraîné « une augmentation importante de la quantité de cocaïne disponible en 1989 ». Selon le département d'État, aucun des trois pays andins (Bolivie, Colombie, Pérou) n'a procédé l'année dernière à l'eradication des plants de coca sur une grande échelle.

Selon le rapport, après l'application des programmes d'eradication, 51 000 hectares étaient toujours consacrés à la culture de la coca en Bolivie (contre 48 500 en 1988), 42 000 hectares (contre 27 000) en Colombie et 119 000 hectares (contre 110 000) au Pérou.

Selon la même source, « une volonté politique chancelante et la corruption parmi les officiels ont limité les progrès dans un certain nombre des principaux pays producteurs de drogue ». Cela a été le cas notamment en Bolivie, en Thaïlande, au Laos et en Syrie, affirme le département d'État.

Quelques développements « encourageants » sont cependant survenus en 1989. La production de marijuana par la Colombie et la Jamaïque a continué à diminuer et surtout, les saisies de cocaïne aux États-Unis, en Amérique latine et dans les Caraïbes « ont été plus importantes que jamais ».

En Europe de l'Ouest, dit le rapport, le système bancaire est largement utilisé pour le blanchiment des profits illicites du trafic des stupéfiants, mais les gouvernements de la région sont déterminés à agir pour combattre cette activité.

« L'augmentation du trafic des stupéfiants, particulièrement de la cocaïne, et la présence d'un vaste système bancaire ayant une forte tradition de secret a créé en Europe occidentale un terrain fertile pour le blanchiment », poursuit le rapport.

Il souligne que les gouvernements et les banquiers sont d'accord pour reconnaître la nécessité de mettre fin à ce trafic, mais il parle de l'importance d'une harmonisation des législations anti-blanchiment des divers pays.

Cette coordination est souhaitable pour éviter « que les banques des pays à fortes mesures d'interdiction ne perdent des affaires au bénéfice des centres bancaires moins vigilants », estime le département d'État. Il note à cet égard que Malte, Gibraltar et Madère prévoient de créer des centres bancaires offshore « conçus comme des paradis fiscaux mais qui pourraient attirer l'argent de la drogue ».

Le rapport ajoute que l'intégration économique et la liberté de mouvement des capitaux dans la communauté européenne peuvent poser des problèmes dans ce domaine.

Les polices américaines et européennes « craignent que les changements nécessaires pour libéraliser le secteur bancaire facilitent le blanchiment », dit-il. « Les fonctionnaires de la CEE reconnaissent le danger et étudient les moyens de contrer ces possibles effets », ajoute-t-il.

Le département d'État souligne l'excellente coopération de la plupart des gouvernements européens dans la lutte contre à la fois le trafic de drogue et le blanchiment de ses profits. Il se montre particulièrement élogieux sur le Luxembourg qui a adopté en 1989 « une très forte loi anti-blanchiment » et a joué un rôle-clé dans le gel de 40 millions \$ d'actifs contrôlés par le trafiquant colombien Jose Rodriguez Gacha, tué en décembre dernier.

Le rapport rappelle qu'outre ce dernier pays, la France, le Royaume-Uni, la Suisse et l'Autriche ont coopéré ou coopèrent aux efforts de blocage des avoirs du dictateur panaméen déchu Manuel Antonio Noriega et de Gacha.

Il indique que Washington reverra prochainement à Ottawa la moitié d'une somme de 1,5 million \$ saisie grâce à la collaboration des douanes canadiennes.

◆ Trudeau

Goodman, a finalisé tous les arrangements nécessaires pour que pendant ces trois jours de « blitz », le chef politique retraité redevienne le centre d'intérêt du Canada tout entier. Des dizaines d'entrevues de Pierre Trudeau sont déjà prévues à l'horaire des émissions d'information et d'affaires publiques des grands réseaux de télévision et de radio.

Towards A Just Society: The Trudeau Years, sera diffusé en anglais à 25 000 exemplaires par la maison d'édition Penguin Books Canada Limited. L'ouvrage paraîtra simultanément en français et sera tiré à 5000 copies par la maison d'édition mont-réale, Le Jour.

Directrice des relations publiques, Mme Anne-Marie Poirier se disait hier impressionnée par l'immense intérêt que suscite cette prochaine sortie publique de l'ancien premier ministre. Impressionnée également par les mesures de sécurité qui s'imposent pour éviter que des fuites dans les médias dévoilent prématurément les extraits les plus croustillants de l'oeuvre. « On dirait que nous sommes en train de sortir le budget du gouvernement ». Rien n'a été laissé au hasard. Le lancement du 20 mars à Montréal aura lieu à l'hôtel préféré du premier ministre Brian Mulroney, le Ritz-Carlton. Les journalistes désireux de participer à la conférence de presse doivent faire parvenir leur inscription, par la poste ou télécopieur, à Goodman Communications. Et ils ont jusqu'à lundi pour ce faire. Ils devaient également être admis à la réception qui suivra et où on attend 500 invités. Mais M. Trudeau a

fait savoir qu'il ne voulait pas les voir là, insistant pour que seuls ses plus fidèles amis soient conviés à ces retrouvailles.

Cet ouvrage, Pierre Trudeau l'a écrit en collaboration avec Tom Axworthy, son ancien secrétaire principal. En plus du chapitre sur l'entente du lac Meech, il en signe la conclusion. Le tout à l'aide des redoutables conseils de celui qui fut son directeur de cabinet, Marc Lalonde. À ce jour, l'ouvrage a fait l'objet de quelques fuites révélant que Robert Bourassa y est décrit comme « fédéraliste douteux », tandis que Brian Mulroney est présenté comme un chef politique capable de « vendre son âme » pour se maintenir au pouvoir. À travers ces règlements de comptes et cette dernière offensive contre l'entente du lac Meech, l'auteur Trudeau en profitera pour inviter les libéraux du pays à favoriser l'élection de Jean Chrétien à la direction du PLC.

◆ Radio-Canada

En désespoir de cause, The Journal se rabattrait sur M. Brian Peckford, ancien premier ministre de Terre-Neuve et signataire de l'accord que son successeur, M. Clyde Wells, veut répudier. Il y a moins de chichi du côté des opposants à Meech. D'embellie, l'ancien ministre Marc Lalonde, trudeauiste convaincu et chevronné, a accepté de croiser le fer avec le pro-Meech, en compagnie de Mme Sharon Carstairs, leader libéral du Manitoba, partisane de Jean Chrétien et pour qui Robert Bourassa est un séparatiste de plus en plus mal déguisé.

Selon le projet des deux magazines télévisés, l'émission de deux demi-heures serait enregistrée vers la fin de la semaine prochaine, pour diffusion sur les deux réseaux, en traduction simultanée, au début de la semaine du 12 mars. En gros, le format et le modèle ressemblent à ce qu'on a fait pour le référendum québécois, il y a 10 ans, et comme on l'a fait lors des campagnes fédérales de 1984 et de 1988. La première demi-heure porterait sur la fameuse société distincte, la seconde sur les quatre autres points de l'accord Meech-Langevin d'avril et juin 1987.

Chose certaine, tout comme l'accord constitutionnel, le projet d'émissions spéciales est en péril, sinon compromis. À moins que le fait de rendre publiques les étranges tergiversations des deux gouvernements ne les incite à faire volte-face, aujourd'hui. D'autant qu'Ottawa aurait déjà fait savoir discrètement à qui de droit, autant à Radio-Canada qu'à CBC, que les deux réseaux doivent faire connaître et même promouvoir les avantages et bienfaits du lac Meech pour le Canada.

C'est d'Ottawa qu'est venue la commande de produire en commun une émission, qui serait diffusée simultanément en français et en anglais, à un moment stratégique. Étrange et même aberrant que, ce moment venu — M. Murray a remis son rapport de tournée et ses conclusions, fort pessimistes, au premier ministre Mulroney — Ottawa préfère se draper dans un silence pru-

dent. Et Québec, après les incartades verbales d'une poignée de ministres, fait de même, à l'instigation du vice-premier ministre. Mme Lise Bacon estime que ses collègues n'ont pas à alimenter la polémique constitutionnelle.

Doublement compromis et en péril, le lac Meech ? Selon toute apparence, oui, jusqu'à preuve du contraire.

◆ Mulroney

Le premier ministre a même été forcé de prendre la défense de la ministre responsable de la condition de la femme, Mary Collins, qui avait remercié John Crosbie à la suite de son discours mardi, le trouvant « absolument merveilleux, comme toujours ». Pour le premier ministre, « Mme Collins est une femme exceptionnelle qui a accompli un travail remarquable dans des circonstances difficiles », rappelle que seule, mère de trois enfants, elle était parvenue à devenir membre du cabinet.

Tout comme M. Mulroney, Mme Collins dit accepter les excuses présentées par M. Crosbie à toutes les femmes canadiennes et juge que l'incident est ainsi clos.

Le chef du Parti libéral, Herb Gray a carrément exigé la démission du ministre, hier à Ottawa, jugeant les excuses insuffisantes. La leader du NPD, Audrey McLaughlin, a déclaré que ce genre de paroles correspondait bien à l'attitude actuelle du gouvernement conservateur à l'endroit des femmes. Selon elle, cela démontre que les conservateurs ne prennent pas les femmes au sérieux et explique pourquoi le gouvernement élimine les programmes de promotion de la femme au pays.

Ce n'est pas la première fois que le ministre Crosbie se retrouve dans l'eau bouillante à la suite de propos jugés sexistes, et Mme Copps semble sa cible préférée. Ainsi en 1985, M. Crosbie avait dû s'excuser aux Communes après avoir apostrophé Mme

Copps, lui disant : « Tais-toi, bébé ». En 1987, au cours d'un débat sur le libre-échange, M. Crosbie avait tenu des propos douteux au sujet de Mme Copps et du phénomène des mères d'accueil. Il avait alors carrément refusé de s'excuser.

Mais ses propos tenus mardi à Vancouver en direction de Sheila Copps et surtout sa décision de prétendre qu'il ne parlait pas de l'éluéde Hamilton vont sans aucun doute rebondir aux Communes lorsque les députés seront de retour du congé parlementaire lundi prochain. D'autant plus que certains députés conservateurs commencent à s'inquiéter des propos de leur collègue de Terre-Neuve. Déjà, le député néo-démocrate Lynn Hunter, porte-parole de son parti dans le dossier de la condition de la femme, a clairement signifié son intention de soulever cette question lors de la reprise des travaux parlementaires.

◆ Nelligan

qu'a fait André Gagnon, et toute l'oeuvre en est d'autant ramenée à un niveau très bas d'expression.

Si ce n'avait été d'André Brassard pour donner une belle ossature au spectacle, et de Claude Goyette dont le décor simple et magnifique (des tentures, des feuillages en projection, un immense mur surmonté de petites fenêtres du plus saisissant effet) est tout simplement remarquable et devrait être remarqué par ceux qui donnent des contrats de scénographie à l'Opéra de Montréal, ce Nelligan aurait sombré dans l'abîme... non pas du rêve mais du cauchemar.

Encore une fois, le musicien André Gagnon, qui est un pianiste de variétés de talent, est un compositeur de piètre envergure dont la musique sera vite oubliée. Lorsqu'on s'attaque à l'opéra, comme il vient de le faire, la partie change et l'on ne peut plus se contenter des mélodies étirées et insipides qui sont sa marque de commerce.

C'est dommage que cette musique

d'une monotonie sans fin vienne tuer dans l'oeuf les velléités de théâtre lyrique dont Brassard et Tremblay rêvent.

Quant au livret de l'auteur des *Belles-sœurs*, à part cette insistance récurrente sur la différence des langues dans le couple Nelligan (le père était irlandais, la mère canadienne-française), un insistance qui devient presque un truc accrocheur à notre époque du lac Meech et qui se fait au détriment de la vérité historique, on ne trouve rien d'autre qu'une mise à plat de sort « triste » du poète, écrasé par sa société, qui deviendra fou parce que poète ; toute cette rhétorique un peu courte qui, d'accord, s'insère dans le simplisme des livrets d'opéra, mais ceux du 19e siècle.

On n'était pas obligé de les copier à ce point, et l'on pouvait s'attendre à voir une représentation d'Émile Nelligan plus forte, plus vive, plus ouverte, et peut-être aussi tout simplement plus poétique, ce qui ne semble pas le fort du dramaturge Tremblay.

ALCOOL... TROP SOUVENT, C'EST RISQUÉ!

Santé et Services sociaux Québec

AFFAIRES SOCIALES



De gauche à droite, Michelle Léger, Paul Legault et Jean Larin qui apporteront leur concours à la campagne de la Croix-Rouge.

La Croix-Rouge mène une campagne vedette

EN LANÇANT hier sa campagne annuelle de financement la Croix-Rouge a déclaré qu'elle espérait recueillir 5,6 millions \$ en 1990. Pour ce faire, la Croix-Rouge s'est adjoint une liste de personnalités publiques de tous les horizons sociaux-culturels, qui se sont tous engagés à aider la Société canadienne de la Croix-Rouge à réaliser cet objectif. Parmi ces personnalités, on compte Monique Simard de la CSN, Paul Legault, président du Permanent, Louis Laberge de la FTQ, Serge Turgeon de l'Union des Artistes, Claude Béland du Mouvement Desjardins, Claude Beaudoin de Télémedia, la comédienne Michelle Léger, l'écrivain Dany Laferrrière, etc.

Les CLSC contre la lourdeur des institutions

TÉMOIGNANT devant la Commission parlementaire sur la réforme du système de santé, la Fédération du CLSC du Québec a fait valoir que les actuels problèmes du système de santé au Québec sont causés par une trop grande institutionnalisation des personnes, et par une pratique médicale trop axée sur l'hospitalisation et les services ultra-spécialisés. Pour le président de la Fédération, Maurice Payette, le gouvernement doit « rejeter la surenchère et écouter les voix du réalisme et du bon sens, en renforçant les services de première ligne, non spécialisés, en privilégiant le maintien des gens dans leur milieu de vie et en favorisant le développement, en CLSC, d'une pratique médicale salariée et multidisciplinaire ». Les CLSC veulent rendre les services de base, autant médicaux que sociaux, plus facilement accessibles et organisés pour répondre aux réels besoins de la communauté locale. Par ailleurs, les CLSC appuient la création des régions régionales, « en autant qu'elles ne deviennent des monstres bureaucratiques », et se disent favorables à la régionalisation des budgets de l'assurance-maladie du Québec.

Vers un Conseil de la toxicomanie

LA TABLE de concertation sur les toxicomanies, présidée par la députée péquiste Cécile Vermette, tiendra samedi le 3 mars un forum qui tentera de jeter les bases d'un Conseil québécois de la toxicomanie. Pour ce faire, on attend au Holiday Inn de Longueuil près de 200 intervenants dans le domaine des toxicomanies, dont Jacques Duchesneau, commandant en chef de la Division du crime organisé du SPCUM, le docteur Émile Binot, célèbre chercheur belge dans le domaine des toxicomanies, ainsi que Louise Nadeau, du groupe de recherche sur les toxicomanies de l'Université de Montréal. Pour le Parti Québécois, un Conseil québécois des toxicomanies doit prendre forme « afin de mettre de l'avant un programme global au chapitre des toxicomanies tant sur le plan des programmes de lutte que des programmes d'aide ».

Les hôpitaux sont aussi sceptiques face au comité de désengorgement de Côté

Paul Cauchon

L'ASSOCIATION des hôpitaux du Québec (AHQ) est bien prête à collaborer avec le ministre Marc-Yvan Côté pour régler le problème des urgences engorgées, mais elle estime que des « escouades d'interventions tactiques télécommandées à partir du bureau du ministre sans véritable concertation avec les gestionnaires et les médecins sont vouées à l'échec ».

Deux jours après l'annonce de la création d'un groupe tactique d'intervention qui se rendra dans les urgences d'hôpitaux pour analyser les causes du problème, l'AHQ constate avec plaisir que le nouveau ministre de la Santé semble véritablement vouloir désengorger les urgences, mais elle lui fait poliment savoir que ces escouades ne régleront pas le fond du problème.

Il aurait été facile d'ironiser sur ces « SWAT teams ou ces chevaliers AJAX chargés de pourfendre l'esta-

blissement médical », note l'AHQ avec, justement, une ironie non dissimulée, mais on préfère offrir sa contribution et ajouter que ces escouades apporteront une contribution utile en autant qu'elles soient composées de membres crédibles. Elles devront aussi associer à leur démarche les coordonnateurs d'urgence, les médecins, le personnel infirmier et les chefs de département.

L'AHQ fait également valoir que le problème des urgences encombrées se règlera aussi par la recherche des solutions alternatives à l'hospitalisation, comme les soins à domicile. Et aussi par l'addition de nouveaux fonds dans les urgences. Les hôpitaux devront se faire très convainquants puisque Marc-Yvan Côté déclarait cette semaine que le problème des urgences n'est plus un problème de financement, mais bien d'organisation.

L'AHQ a tenté de contrer ce point de vue hier. « Un des principaux objectifs du plan de désengorgement des urgences était de libérer les lits de courte durée occupés par des bé-

néficiaires de soins prolongés, afin de permettre aux patients sur civières à l'urgence d'avoir un lit », explique Jacques Nadeau, vice-président exécutif de l'AHQ.

Mais plus on accueille dans les lits des patients provenus de l'urgence, continue-t-il, plus les coûts de longue durée par un patient de courte durée. Les premiers jours d'hospitalisation sont plus coûteux, il faut enquêter sur la maladie, il faut passer les examens, utiliser les labos, etc. ».

Selon l'AHQ, au Québec un patient passe en moyenne 9 jours à l'hôpital dans l'année. Si on réduisait de 9 jours à 8 jours et demi le séjour moyen à l'hôpital, on pourrait accueillir 39 000 bénéficiaires de plus, mais cela coûterait 96 millions \$ de plus au système.

Mais l'urgence fait partie d'un système global, rappelle Jacques Nadeau. Il faut aussi agir au niveau des services d'urgence préhospitaliers (assurer des services ambulanciers

adéquats, améliorer la coordination régionale). À l'urgence, les coordonnateurs des salles devraient être dotés de vrais pouvoirs pour assurer une meilleure organisation du travail.

Les hôpitaux doivent présenter un équilibre entre le nombre de civières à l'urgence et le nombre de lits de courte durée, ainsi qu'une meilleure répartition entre lits de médecine et lits de chirurgie. Cela implique des changements importants dans les politiques d'admission afin d'accorder la vraie priorité aux vraies urgences, et cela implique des changements de comportement de la part de la population, ajoute l'AHQ.

Et il faut augmenter les places en centres d'accueil et développer des solutions de rechange à l'hospitalisation, surtout le maintien à domicile.

Par ailleurs, l'AHQ appuie tout à fait l'autre idée du ministre lancée cette semaine, qui veut constituer un groupe d'analyse sur les urgences devant faire des recommandations l'automne prochain.

La CSN croit pouvoir bénéficier du jugement de la Cour suprême sur les lois 70 et 105

OTTAWA (PC) — Le jugement de la Cour suprême sur les décrets pourrait aider la CSN dans son combat contre la loi 160 forçant le retour au travail des infirmières.

« Ça ne nous nuira certainement pas », a affirmé le coordonnateur du contentieux à la CSN, M. Louis Bibeau.

Mercredi, la Cour suprême du Canada a déclaré inconstitutionnelles les lois 70 et 105 sur la rémunération et les conditions de travail dans le secteur public québécois, parce que les volumineux décrets qui les accompagnaient, et qui leur donnaient tout leur sens, avaient été déposés en français uniquement.

L'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 exige l'impression et la publication des lois du Québec en français et en anglais.

En décembre dernier, la CSN avait justement invoqué l'unilatéralisme français des décrets accompagnant la loi 160, adoptée en sep-

tembre 1989, pour demander la suspension des sanctions imposées aux infirmières.

Le juge Jacques Paré, de la Cour du Québec à Chicoutimi, a cependant rejeté cet argument. La cause se retrouvera devant la Cour d'appel, à Québec, le 14 mars prochain.

M. Bibeau a admis qu'il ne s'agit pas de causes identiques. Les décrets accompagnant les lois 70 et 105 étaient des documents sessionnels déposés à l'Assemblée nationale, alors que les décrets de septembre 1989 ont simplement été adoptés par le Conseil des ministres.

Mais le principe est important, a affirmé M. Bibeau. Ça renforce notre théorie ».

Il a expliqué que la Cour suprême avait maintenu le jugement de la Cour d'appel du Québec, qui statuait selon lui qu'un texte de l'État devait se plier aux exigences de l'article 133 s'il modifiait les droits des parties.

« Ce ne sont pas tous les décrets ou

les documents sessionnels qui doivent être traduits, mais seulement ceux qui établissent des normes affectant les droits des personnes », a-t-il affirmé.

Le jugement de la Cour suprême devrait aider la CSN en ce qui concerne la perte d'ancienneté des infirmières, mais il ne devrait pas avoir de conséquences sur les autres sanctions imposées en septembre 1989.

Seule la perte d'ancienneté avait nécessité un décret, ce qui n'avait pas été le cas pour les autres sanctions, la suspension de la formule Rand pendant 12 semaines et la suspension de deux jours de salaire pour chaque journée de grève, a expliqué M. Bibeau.

La loi 160 elle-même avait été adoptée dans les deux langues.

Outre la question de la langue, la CSN avait invoqué devant le juge Dufour plusieurs arguments découlant des garanties des chartes canadienne et québécoise des droits et li-

bertés pour obtenir une injonction suspendant les sanctions.

La centrale syndicale avait notamment soutenu que celui qui jugeait de l'infraction était l'employeur lui-même, ce qui n'était pas un tribunal impartial et indépendant au sens de la charte canadienne.

Elle avait également soutenu que la loi 160 autorisait les saisies abusives, présumait de la culpabilité des syndiqués et permettait la double et la triple sanction des infractions, contrairement ainsi aux garanties des chartes.

Le juge Dufour avait rejeté l'argument linguistique, mais il avait reconnu le sérieux des autres arguments. Il avait également reconnu le préjudice sérieux subi par les syndiqués, mais il avait rejeté la demande d'injonction en invoquant l'intérêt public. Il avait indiqué qu'il ne voulait pas se substituer à l'Assemblée nationale.

SPORTS

BOSTON 5, MONTRÉAL 3

Le Canadien peut faire son deuil du championnat

François Lemenu
de la Presse Canadienne

BOSTON — Le Canadien peut faire son deuil du championnat de la section Adams. En subissant un revers de 5-3 hier soir à Boston, le Tricolore a vu ses chances de devancer les Bruins fondre comme neige au soleil. Avec un recul de six points et seulement 13 parties à disputer, les Habitants auront en effet beaucoup de mal à remonter la pente.

Certes, rien n'est impossible, mais les hommes de Pat Burns auront intérêt à penser au deuxième rang plutôt qu'au championnat d'ici la fin du mois.

Hier soir, le Canadien a été battu par une meilleure équipe, bien inspirée par ses deux vedettes Ray-

mond Bourque et Cam Neely. Celui-ci a d'ailleurs inscrit deux buts, ses 44e et 45e de l'année.

Burns a fait preuve de beaucoup d'audace en envoyant Brian Hayward devant le filet du Tricolore. Celui-ci en était seulement à son deuxième match en 16 rencontres. Mais dans les circonstances, on ne peut blâmer le gardien. Trop souvent abandonné à lui-même, il a fait face à 44 lancers. Le Canadien, il est vrai, n'avait qu'un seul défenseur d'expérience en l'absence de Chris Chelios et de Petr Svoboda.

Neely, Craig Janney et Dave Poulin, ce dernier en désavantage numérique, ont marqué les buts des Bruins. La réplique du Canadien est venue de Mike McPhee, deux fois, et de Mathieu Schneider.

Le Tricolore, qui vient d'encaisser deux revers, tentera maintenant de

sauver ce voyage avec des victoires au Minnesota et à Los Angeles.

■ Bobby Carpenter est le joueur le plus productif chez les Bruins au cours des 10 derniers matchs. Il a une fiche de 2-9-11, soit un point de mieux que Raymond Bourque (2-8-10). Suivent dans l'ordre Dave Poulin (3-6-9), Glen Wesley (2-6-8), Craig Janney (4-4-8) et Cam Neely (5-2-7).

Bruins 5, Canadien 3

Première période
1—Montréal, Schneider 7
Carbonneau, Lumme..... 3:48 (an)
2—Boston, Janney 15
Wesley, Neely..... 10:02 (an)
Pénalités — Carbonneau MII 1:11, Neely Bos 2:20, Odein MII 7:25, Ludwig MII 8:53, Schneider MII 10:46, Galleys Bos 14:03, Hawgood Bos 16:10, Lumme MII, Hawgood Bos 19:17.

Deuxième période
3—Boston, Neely 44
Quintal..... 3:08
4—Montréal, McPhee 17
Courtnall, Lefebvre..... 4:00
5—Boston, Christian 12
B.Sweeney..... 4:52
Pénalités — Lefebvre MII, Lawton Bos 1:08, Gould Bos 6:10, Poulin Bos, Corson MII double mineure 8:00.

Troisième période
6—Boston, Neely 45
Hawgood, Janney..... 0:23
7—Boston, Poulin 13
B.Sweeney..... 3:24 (dn)
8—Montréal, McPhee 18
Ludwig, Carbonneau..... 17:10
Pénalités — Bourque Bos 3:16, Skrudland MII 4:37, Schneider MII 13:29, Corson MII, D.Sweeney Bos in-conduites 19:19.

Tirs au but
Montréal..... 13 6 9 — 28
Boston..... 17 13 14 — 44
Gardiens — Montréal: Hayward (P,10-11-5); Boston: Moog (G,22-10-4).
Assistance — 14 448.

HOCKEY

Ligue nationale

Mercredi

Hartford 3, Montréal 1
Toronto 5, Québec 4
Detroit 4, Islanders 3

Jeudi

Rangers 3, Wash'gton 2
Pittsburgh 2, N. Jersey 1
Phil'phie 7, Vancouver 7
L. Angeles 4, Edmonton 2

Hier

Boston 5, Montréal 3

Conférence Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
x-BOSTON.....	66	39	22	5	237	186	83
x-BUFFALO.....	66	36	24	6	224	205	78
x-MONTRÉAL.....	67	35	25	7	242	199	77
HARTFORD.....	64	29	28	7	220	221	65
QUÉBEC.....	64	11	47	6	195	324	28

Section Lester Patrick

NY RANGERS.....	65	29	25	11	213	210	69
PITTSBURGH.....	65	30	30	5	267	292	62
ISLANDERS NY.....	65	28	29	8	233	232	64
NEW JERSEY.....	64	26	30	8	228	243	60
WASHINGTON.....	65	28	33	4	245	237	60
PHILADELPHIE.....	65	25	31	9	239	235	59

Conférence Clarence Campbell

Section James Norris

CHICAGO.....	64	35	25	4	260	237	74
ST. LOUIS.....	65	32	25	8	242	214	72
TORONTO.....	65	33	29	3	286	292	69
MINNESOTA.....	65	27	35	3	223	241	57
DÉTROIT.....	65	23	32	10	243	270	56

Section Connie Smythe

CALGARY.....	64	31	20	13	274	215	75
EDMONTON.....	66	31	23	12	261	233	74
WINNIPEG.....	65	30	27	8	237	238	68
LOS ANGELES.....	64	28	30	6	277	265	62
VANCOUVER.....	67	20	36	11	203	260	51

Conférence Clarence Campbell

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ST. LOUIS à Chicago	64	35	25	4	260	237	74
Phil'phie à Calgary	65	32	25	8	242	214	72

Section James Norris

Buffalo à Québec	64	35	25	4	260	237	74
Phil'phie à Edmonton	65	32	25	8	242	214	72

Section Connie Smythe

Detroit à Toronto	64	35	25	4	260	237	74
Vancouver à Calgary	65	32	25	8	242	214	72

EN BREF...

Sandstrom ratera trois matchs

LOS ANGELES (PC) — L'aïllier droit Tomas Sandstrom, des Kings de Los Angeles, ratera les trois prochaines rencontres de son équipe, souffrant d'une fracture mineure à la joue droite. Sandstrom a été blessé, mercredi soir, quand il a reçu un coup de poing de Glenn Anderson, des Oilers d'Edmonton.

Collins pas de fracture

TORONTO (PC) — Le juge de ligne Kevin Collins ne devrait rater finalement qu'une seule rencontre à la suite de la blessure qu'il a subie, mercredi, à Hartford lors du match opposant les Whalers aux Canadiens. Un diagnostic a révélé que Collins avait subi une vilaine contusion à la jambe droite. On avait d'abord craint qu'il s'agissait d'une fracture.

Coffey, le joueur du mois dans LNH

(PC) — Le défenseur Paul Coffey, des Penguins de Pittsburgh, a été proclamé le joueur par excellence du mois de février dans la Ligue nationale de hockey. En 14 rencontres, Coffey a amassé 28 points, dont six buts.



Tout est prêt ! Un employé arrose le terrain du Stade municipal de West Palm Beach, la demeure printanière des Expos de Montréal et des Braves d'Atlanta au cours des camps d'entraînement. Seuls les joueurs manquent au rendez-vous.

Richard Milo de la Presse Canadienne

Le problème de l'arbitrage

Martinez prend la défense des jeunes

réduite de trois à deux ans.

En tant que vétérans, Dennis Martinez est d'accord même s'il n'a rien à gagner.

Ce sont les jeunes qui profitent de l'arbitrage.

« Un vétérans n'aime pas être en lock-out. Il a dépassé ce stade-là. Mais comme joueur, il faut appuyer le syndicat. Parce qu'il lutte pour nous, le fonds de retraite, les bénéfices marginaux. Et il a fait un travail remarquable ».

Selon Martinez, l'Association avait accepté, en 1985, que l'admissibilité soit portée de deux à trois ans parce qu'elle voulait éviter un affrontement.

« Les joueurs ne voulaient pas d'une grève et ils avaient à coeur les intérêts du baseball et des amateurs. Depuis, les propriétaires ont fait encore plus d'argent que par le passé. En fait, nous luttons pour ce que nous avions avant ».

Martinez reconnaît par ailleurs que « bien des gens souffrent de l'arrêt de travail ».

L'économie de la Floride, entre autres.

« Les pertes sont considérables. À St. Petersburg, des gens parlent d'interdire des poursuites à cause de cela ».

Où est donc Pascual ?

Mais où est-il donc, Pascual ? Ce n'est pas parce qu'il a changé d'équipe qu'il a changé ses habitudes.

Pascual Perez n'est toujours pas en Floride. En fait, il est encore en république Dominicaine où il attend, paisiblement, que le lock-out soit levé pour obtenir son permis de travail.

« Je me propose de l'appeler, de dire Adam Katz, son agent. Les journalistes de New York l'attendent à Fort Lauderdale ».

« Cependant, je vais demander à ce qu'on ne le dérange pas lors des trois premiers jours. Je veux qu'il se concentre sur le baseball. Ensuite, il pourra répondre aux nombreuses questions ».

Depuis novembre, Perez est un Yankee, quoi qu'en dise la presse de New York qui ne l'a pas ménagé, lui et George Steinbrenner, depuis qu'il a signé un contrat de 5,7 millions \$ pour trois ans.

On se demande pourquoi Steinbrenner a misé autant d'argent sur un excentrique comme Perez.

Pascual n'est-il pas le seul à retenir un coureur en feignant de lancer la balle entre ses jambes comme un centre au football ?